



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 25 JUILLET 2022, À 17 h 30, AU 19, AVENUE  
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
M.	Serge Deschênes	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

**SONT ABSENTS :**

Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

M.	Carl Prévèreault	En remplacement du directeur général
Mme	Clémence Richard	Greffière adjointe par intérim
Mme	Diane Lapierre	Directrice des ressources humaines

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, monsieur Yves Montigny, constatant quorum, ouvre la séance à 17 h 30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes  
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
4 JUILLET 2022**

**Considérant qu'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe par intérim est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre  
Appuyée par : le conseiller Serge Deschênes

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Rés. 2022-299

Rés. 2022-300



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4. MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ NUMÉRO 3036

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois  
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-46 et d'imposer à l'employé portant le numéro 3036 une suspension sans solde de trois semaines, du 26 juillet au 16 août 2022 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

### 6. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 17 h 37.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**YVES MONTIGNY**  
**MAIRE**

---

**CLÉMENCE RICHARD**  
**GREFFIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM**

**Rés. 2022-301**

**Rés. 2022-302**